

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation et d'affichage : 26/05/2021 Nombre de conseillers : 15 Présents : 13 Votants : 14

SEANCE DU 10 JUIN 2021

Étaient Présents : M. CANTO Frédéric, Mme FOLLET Nathalie, M. PAYET Jérémy, M. CHANDELIER Daniel, BENOIST Nicole, M. BAYEUL Yann, M. CABOT Benoit, M. CAPRON Antoine, M. DI MAIO Yves, Mme LEFEBVRE Véronique, Mme LEGRIS-CLAUDE Audrey, Mme MARCHAND Clotilde, M. RIDEL Dominique.

Était Absente excusée : Mme ABRAHAM-MARCHAND Isabelle.

Procuration : Mme CRISTOL Fabienne a donné procuration à M. CANTO Frédéric.

Secrétaire de séance : Nathalie FOLLET

Objet : REGLEMENT DU CONCOURS DES « MAISONS FLEURIES » N° 2021-19

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29,

Vu la proposition de règlement du jeu concours des « Maisons Fleuries »,

Considérant qu'à l'occasion du fleurissement au printemps, en été et à l'automne, la commission des « Maisons Fleuries » de la Municipalité de Saint-Aubin-sur-Scie va organiser un jeu concours des « Maisons Fleuries »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à l'occasion des passages en voiture du jury pour observer le fleurissement, l'entretien et donner une note finale, la commune de Saint-Aubin-sur-Scie organisera vers le 25 novembre 2021 une remise des prix du concours des « maisons, balcons et jardins fleuris ». Ce concours sera encadré par un règlement affiché en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

D'APPROUVER le règlement du jeu concours des « Maisons Fleuries ».

VOTE :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Frédéric CANTO

*Certifiée exécutoire par dépôt en
Sous-préfecture de Dieppe le 17/6/2021*